



## COUPES D'ALLIER SENIORS

(Le 19/01/2022)

En raison des conditions sanitaires et climatiques, et compte tenu du nombre de reports de matchs de championnat à ce jour, le Bureau du Comité Directeur du District de l'Allier a pris la décision de laisser les dates prévues de rattrapage pour les rencontres de championnat en priorité.

**En conséquence, les matchs des différentes Coupes de l'Allier du 22 et 23 Janvier 2022, devront IMPERATIVEMENT se jouer à ces dates.**

### **1) MATCHS PROGRAMMES LE SAMEDI 22/01/22 :**

Si le match ne peut avoir lieu suite à un arrêté municipal ou terrain impraticable constaté par l'arbitre, et sans terrain de repli, **le match devra se dérouler le dimanche 23/01 à 14 H 30 sur le terrain DU CLUB VISITEUR.**

- Si ce terrain est indisponible en raison d'un match officiel d'une autre équipe, et sans possibilité de terrain de repli, l'équipe recevante au tirage sera éliminée de la compétition sans amende financière.
- Si ce terrain est également impraticable, suite à un arrêté municipal, et sans possibilité de terrain de repli, le match ne sera pas reporté par le District. **Cependant, avec accord écrit des 2 clubs, cette rencontre pourra tout de même se jouer en semaine sur 1 des 2 terrains au plus tard jusqu'au mercredi 06 avril 2022 en prévenant le District 10 jours avant la date choisie par les 2 clubs.**

**Si le match n'a pas lieu les 2 équipes seront éliminées pour le tour suivant sans amende financière.**

### **2) MATCHS PROGRAMMES LE DIMANCHE 23/01/22 :**

Si le match ne peut avoir lieu suite à un arrêté municipal pris **au plus tard le dimanche avant 10 H 00**, et sans terrain de repli, **ce match devra se dérouler sur le terrain DU CLUB VISITEUR.**

- Si ce terrain est indisponible en raison d'un match officiel d'une autre équipe, et sans possibilité de terrain de repli, l'équipe recevante au tirage sera éliminée de la compétition sans amende financière.
- Si ce terrain est également impraticable, suite à un arrêté municipal avant 10 H 00, et sans possibilité de terrain de repli, le match ne sera pas reporté par le District. **Cependant, avec accord écrit des 2 clubs, cette rencontre pourra tout de même se jouer en semaine sur 1 des 2 terrains au plus tard jusqu'au mercredi 06 avril 2022 en prévenant le District 10 jours avant la date choisie par les 2 clubs.**

**Si le match n'a pas lieu les 2 équipes seront éliminées pour le tour suivant sans amende financière**

- De même si l'arrêté municipal est pris au-delà de 10 H 00, le match sera annulé et non reporté et l'équipe recevante sera éliminée.





**CES DISPOSITIONS S'APPLIQUENT POUR L'ENSEMBLE DES COUPES DE L'ALLIER PREVUES CE WEEK END.**

\*\*\*\*\*

Si un match ne peut se dérouler en raison de cas COVID, se reporter à l'article 13 du règlement des coupes seniors.

En application du protocole COVID des compétitions départementales et régionales, si un club n'est pas en mesure de présenter une équipe pour participer à une rencontre de Coupe d'Allier à la date prévue au calendrier officiel de l'épreuve, alors il perdra cette rencontre par forfait sans sanction financière (si au moins quatre cas COVID avérés sur justificatif) et sera donc éliminé de la compétition.

\*\*\*\*\*